

**COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 05 FEVRIER 2016**

**Présents** : CERVANTES Jésus, BRACKE Thierry, VILLAIN Brigitte, TISSOT Romain, Sylvain GARNIER, Jean-Paul MAÏER, Aurélie MAROT, Maria DJURICEK, Sophie OCKOCKI, Ludovic THOMAS, BACHELERY Alain .

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2015.**

**Désignation de délégués communaux appelés à siéger au SDDEA**

- Monsieur Jean-Paul MAÏER est désigné délégué titulaire
- Monsieur Romain TISSOT est désigné délégué suppléant

**Résultats budgétaires 2015**

SECTION FONCTIONNEMENT	
<b>TITRES EMIS</b>	307 789,35
<b>MANDATS EMIS</b>	306 437,37
<b>RESULTAT 2015</b>	<b>1 351,98</b>
<b>RESULTAT REPORTE (R002)</b>	135 396,93
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>136 748,91</b>

SECTION INVESTISSEMENT	
<b>TITRES EMIS</b>	134 437,52
<b>MANDATS EMIS</b>	124 991,71
<b>RESULTAT 2015</b>	<b>9 445,81</b>
<b>RESULTAT REPORTE (D001)</b>	- 44 718,12
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- 35 272,31</b>

**Nouvelle tarification du gaz à la salle André PLANSON adoptée à l'unanimité**

Coût du prix du m3 de gaz consommé à la salle André PLANSON fixé à **2.70 € TTC à compter du 06 février 2016**. Pour les contrats de location engagés et signés avant le 05 février 2016, la consommation de gaz sera facturée sur l'ancien tarif de 1.44 Euros le m3.

**Programme d'actions de l'ONF pour l'année 2016 non retenu.**

**Vacations 2015 des sapeurs-pompiers volontaires validées à l'unanimité (Montant: 1 573.33 €)**

**Désignation de M. Thierry BRACKE en qualité de délégué suppléant au groupement syndical forestier de la Barse**

**Instauration d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de manèges à l'occasion de la fête patronale 2016, validée à l'unanimité.**

**Approbation, à l'unanimité, de la convention de surveillance des élèves dans l'attente des phases d'embarquement et de débarquement du bus scolaire 2015-2016**

**Conventionnement avec le centre social de la Maison Pour Tous pour l'accueil au centre de loisirs les mercredis après-midi, adopté à l'unanimité**

- Tarif identique à celui de 2015 appliqué aux familles, la commune prend à sa charge la différence de coût jusqu'au 5 juillet 2016.
- Versement à la MPT d'une subvention évaluée à la somme forfaitaire de 1 500 € au titre de l'année civile 2016 visant à couvrir une partie des frais de fonctionnement.
- Versement d'une prestation de service dont le coût est fixé à 1.50 € de l'heure de présence par enfant pour l'année civile 2016. Les montants générés seront répartis entre les communes membres du RPI dont les enfants sont accueillis au centre de loisirs de la MPT au prorata du nombre d'enfants fréquentant le centre.
- Frais d'adhésion au centre de loisirs facturés aux familles.
- Prise en charge à hauteur de 50 % du coût de transport, les 50 % restants seront facturés à la commune de Mesnil Saint Père pour l'acheminement des enfants domiciliés à Mesnil Saint Père et accueillis au centre de loisirs de la MPT.

Le villeneuvois



Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC

Directeur de publication

Jésus Cervantes

Réalisation

Romain TISSOT

Aurélien Marot

Sophie Ockocki

Jean-paul Mayer

Carole Logé

Copie interdite sans autorisations

Retrouvez les comptes rendus dans leur intégralité ainsi que beaucoup d'autres infos sur le site internet de la commune :

[www.lavilleneuveauchene.fr](http://www.lavilleneuveauchene.fr)

